

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« approprié »

le mot :

« suffisant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.